



**CS
Formations**
Animation de Stages en Assurances

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATIONS DE FORMATIONS

par la société CS FORMATIONS, SAS au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est situé 3 rue Bordeaux Psalmon, 60590 TALMONTIERS et dont le numéro d'identification est RCS Beauvais- SIRET 801 494 048 00011 (déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 60 03703 60 auprès du préfet de région HAUTS-DE-FRANCE)

Article 1 : Prestations vendues

Les actions de formation dispensées par CS Formations rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Chaque formation dispensée par CS Formations porte une dénomination, un titre et un contenu.

La participation aux formations dispensées par CS Formations implique de la part de l'acheteur desdites prestations (ci-après dénommé « le Client ») que ce dernier veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou y répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre les formations.

La vente des prestations de formation par CS Formations est exclusivement réservée aux entreprises. Les prestations vendues concernent la formation « inter » et « intra » entreprises des personnels de tous niveaux dans le domaine des assurances.

Article 2 : Application des conditions générales de vente de prestations de formation – Durée

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute commande de formation passée par un Client auprès de CS Formations, que ce soit pour des formations « inter-entreprises » ou « intra-entreprise ».

De même, le simple fait d'assister, en personne ou par l'un de ses préposés, à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente pour la durée des relations contractuelles liées aux formations. Ainsi, la passation de commande ou l'assistance à une séance de formation vaut acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente, lesquelles prévaudront sur toutes autres conditions.

Celles-ci ne peuvent être modifiées que par un écrit signé par le Client et un responsable de CS Formations dûment habilité à cet effet.

Le fait que CS Formations ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 3 : Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les formations « inter entreprise » proposées par CS Formations dans son catalogue en vigueur, ainsi qu'à toutes les formations « intra entreprise » définies pour un Client après validation conjointe sur le contenu, le format et la tarification proposée, par CS Formations et le Client.

Article 4 : Commande de la formation

Pour être prise en compte par CS Formations, toute formation doit faire l'objet d'un bon de commande écrit et signé par le Client. Dès réception du bon de commande, CS Formations adresse un accusé de réception.

Article 5 : Documents contractuels

CS Formations fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à CS Formations un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Un certificat de réalisation est adressé au Client à l'issue de la formation.

Article 6 : Modification de la commande – Annulation ou report

CS Formations se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification jugée utile à ses programmes et prestations de formation ainsi qu'au planning de ses formations. CS Formations se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de sa gamme de formations.

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit par CS Formations (par exemple : indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, panne d'électricité, indisponibilité du système informatique, nombre de participants insuffisant, conflits sociaux, conditions météorologiques, grèves de transport) la (ou les) formation(s) commandée(s) sera(ont) reportée(s) à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

En cas de modification du programme ou du planning de la ou des formations, comme en cas d'annulation des formations, CS Formations s'engage à prévenir les Clients ayant commandé ces formations, ou directement les participants à ces formations désignés par le Client préalablement inscrits 10 jours au moins avant le début de la ou des formations concernées. Les Clients et/ou les participants pourront choisir une nouvelle date dans le calendrier des formations proposées.

S'il souhaite annuler ou reporter sa participation à une ou plusieurs formations, le Client ne pourra le faire qu'en respectant scrupuleusement les conditions suivantes :

Toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalée à CS Formations par le Client lui-même, et non par les participants désignés par le Client pour la ou les formations commandées, par écrit ou courriel.

Le remplacement d'un stagiaire par un autre participant de la même entreprise sur la même session n'entraînera aucun frais. Le client devra s'assurer que le collaborateur remplaçant répond aux exigences de la session.

Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes :

1/ Pour toute annulation, entre 11 et 21 jours ouvrés avant le début du stage, une indemnité forfaitaire de 200 € restera immédiatement exigible.

2/ Tout report ou toute annulation intervenant entre 2 et 10 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courrier dont il est fait état ci-dessus, donne lieu à une facturation par CS Formations égale à 50% du prix catalogue de la ou des formations commandées par le Client à titre d'indemnité forfaitaire à la charge du Client ;

3/ Toute formation annulée ou reportée la veille ou le jour même où elle débute sera due intégralement par le Client à CS Formations à titre d'Indemnité forfaitaire sur la base du prix catalogue ;

4/ Toute formation commencée sera due intégralement par le Client.

5/ Peuvent se rajouter les frais engagés au titre de la préparation (notamment préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) ; et seront facturés au Client.

Article 7 : Prix

Les prestations de formation sont facturées au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande de formation.

La liste des prix figure au catalogue en vigueur de CS Formations et sur son site Internet ; elle peut être communiquée sur demande du Client. Le prix facturé par CS Formations inclut la fourniture de la prestation de formation conforme aux exigences de qualité de CS Formations, ainsi que les frais de repas en inter-entreprise.

Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques, locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont facturés en sus.

Les frais de déplacements et d'hébergement des participants à la formation ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de formation.

Article 8 : Facturation

Une facture sera établie et remise au Client par CS Formations à l'issue de la formation pour tout Client inscrit.

Le prix de la prestation, soumis à TVA, sera exprimé en Euro et la facture fera apparaître la TVA au taux en vigueur au moment de l'établissement de cette facture.

Article 9 : Paiement – Modalités

Le prix des prestations de formation est payable à 30 jours date de facture à l'issue de chaque séance de formation.

Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un OPCO ou tout autre organisme tiers, il appartient au Client d'obtenir la prise en charge des formations commandées auprès de cet organisme. Dans le cas où cette prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la participation du Client à la formation considérée, le Client devra s'acquitter des sommes dues auprès de CS Formations et fera son affaire du remboursement auprès de l'OPCO ou tout autre organisme tiers dont il dépend.

Article 10 : Paiement – Retard ou défaut

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à

trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D441-5 du Code du Commerce.

Le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par CS Formations. Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris et notamment les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de Justice.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'un responsable habilité par CS Formations. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie exigible de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus récente.

Article 11 : Propriété Intellectuelle – Droits d'auteur

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable habilité de CS Formations.

Le Client s'interdit d'effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les stages de formation, à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un droit quelconque.

Le Client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 12 : Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites Conditions Générales de Vente qui demeureront en vigueur entre CS Formations et le Client.

Article 13 : Confidentialité des Données

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande.

Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse du siège social de CS Formations.

Article 14 : Compétence / contestation / loi applicable

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, CS Formations et le Client conviennent expressément que le Tribunal de Commerce de Beauvais sera le seul compétent.

Les présentes Conditions Générales de sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.

